

AFFAIRE N° 14. - Proposition de vente faite par Me GRON-  
DEIN, Notaire à Saint-Denis concernant un terrain situé à Saint-Denis  
auprès du Grand Marché, cadastré sous le n° 212 de la Section AH d'une  
superficie de 835 m<sup>2</sup>, appartenant aux héritiers PERMAYE ARMON

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 10 Décembre dernier, Maître GRON-  
DEIN, Notaire à Saint-André, m'a adressé de la part des héritiers  
PERMAYE ARMON; une proposition de vente concernant un terrain situé  
à Saint-Denis, auprès du Grand Marché, cadastré sous le numéro 212 de  
la Section AH, d'une superficie de 835 m<sup>2</sup>, pour le prix de 15.000.000 de  
Frs CFA.

En réponse, je lui ai offert le 16 Décembre 1965 le prix de  
8.350.000 pour le terrain en cause.

Je viens de recevoir une nouvelle proposition des héritiers  
PERMAYE ARMON qui acceptent de ramener le prix de vente de leur  
terrain de 15.000.000 de Fr. à 12.000.000 de Fr. CFA.

Le terrain en cause est évidemment très bien situé à proximité  
du Grand Marché et pourrait être utilisé comme parking.

Toutefois, le prix de 12.000.000 de Frs proposé me paraît très  
élevé (14.371 F. le m<sup>2</sup>).

Je serais d'avis de demander à nouveau aux héritiers PER-  
MAYE ARMON de reconsidérer leur offre, et dans le cas où elle serait  
supérieure à 8.000.000 de Frs CFA, la Commune engagera la procédure  
d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Mesdames, Messieurs, je vous demande de me faire connaître  
votre avis à ce sujet./.

LE MAIRE. - En raison de la situation de ce terrain à proxi-  
mité du Grand Marché, nous l'avons estimé à 10.000 Frs le m<sup>2</sup>, ce qui  
fait une valeur totale de 8.350.000 Frs.

M. PARIS. - J'estime excessif le prix qui nous est proposé.  
A proximité, il y a le terrain de PALMAS que nous pourrions payé peut  
être plus cher mais qui nous serait plus utile au point de vue parking.

LE MAIRE. - Je mets aux voix la proposition contenue dans  
le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.